

information

Développement et dynamisation de l'information


dynamisation



## sécurisation des parcours

**La notion de parcours défini en entreprise**  
Conférence d'Olivier Bataille

Limoges • mardi 06 novembre 2007



Réalisé par le service Documentation  
de Prisme-Limousin  
Le Carré Jourdan / 13 cours Jourdan  
87000 Limoges  
tél : 05 55 10 00 38

Les documents signalés dans ce repère bibliographique sont disponibles au centre de documentation de Prisme Limousin.

Contacts : Véronique Lornac, Virginie Chatillon. Tél 05 55 10 00 38  
[veronique.lornac@prisme-limousin.fr](mailto:veronique.lornac@prisme-limousin.fr)

## 1 - Etat des lieux sur la formation professionnelle continue

**Premiers éclairages sur la réforme de la formation professionnelle**

*Rapport coordonné par Jean-François Dumont et sous la direction de Pierre Le Douaron*

Ce document dresse un bilan d'étape de la réforme du système de formation professionnelle qui ne pourra être évaluée qu'avec un recul temporel plus important. Les partenaires sociaux signataires de l'accord du 5 décembre 2003 ont pour leur part prévu de procéder à l'évaluation de cet accord fin 2008. Ce rapport se compose d'une note de synthèse présentant les éléments de dynamique de la réforme et les questionnements qui restent à ce jour en suspens, et de différentes fiches détaillant l'analyse sur chacun des points clés de la réforme : bilan de la négociation collective, DIF, contrats de professionnalisation, VAE et décentralisation.

*Direction générale à l'emploi et à la formation professionnelle, 2006 - 64 p. (Cote : SYL519) Réf. 3540*

Consultation du document :

[http://www.travail.gouv.fr/IMG/pdf/Premiers\\_eclairages\\_sur\\_la\\_reforme\\_de\\_la\\_formation\\_professionnelle.pdf](http://www.travail.gouv.fr/IMG/pdf/Premiers_eclairages_sur_la_reforme_de_la_formation_professionnelle.pdf)

**Accord national interprofessionnel du 5 décembre 2003 relatif à l'accès des salariés à la formation tout au long de la vie professionnelle**

Présentation des dispositions de l'accord national interprofessionnel du 5 décembre 2003 concernant l'accès des salariés à la formation tout au long de la vie professionnelle.

*Collectif d'auteurs*

*S. N., 2003 - 79 p. (Cote : SYL447) - Réf. 3081*

**La formation professionnelle, ça marche : premiers éléments d'évaluation de l'ANI du 5 décembre 2003**

Plaquette de quatre pages qui propose une première évaluation quantitative de l'ANI. « Cet accord novateur instaure le principe de co-décision entre le salarié et l'employeur, souligne le CPNFP. Il a fait évoluer certains outils existants et donné naissance à de nouveaux dispositifs : entretien professionnel, bilan de compétences, VAE, plan de formation, passeport formation, contrat et période de professionnalisation, droit individuel à la formation... ». Ce premier bilan quantitatif sera suivi d'un autre, de nature qualitative.

*CPNFP, septembre 2007*

Consultation du document : [http://www.centre-info.info/IMG/pdf/Plakt\\_CPNFP\\_Version\\_2007-07-24.pdf](http://www.centre-info.info/IMG/pdf/Plakt_CPNFP_Version_2007-07-24.pdf)

**Le fonctionnement des dispositifs de formation professionnelle.**

*Rapport de la mission d'information sénatoriale sur la formation. Tome 1*

La mission d'information s'est attachée en l'espace de six mois à recueillir les points de vue des acteurs de la formation professionnelle les plus divers. Après un état des lieux, la mission propose des axes de progression. Sécuriser l'accès à l'emploi par la qualification, c'est tout d'abord adapter les formations aux besoins de demain et non pas d'hier. La mission préconise de privilégier les partenariats et la mutualisation des moyens. Elle estime prioritaire de décroquer l'accès à la formation notamment en introduisant un compte épargne formation qui favorisera la restructuration de l'offre en fonction des besoins personnalisés et une prise en main de sa destinée professionnelle par l'individu. Autres propositions : créer un organe indépendant de régulation et d'évaluation de l'appareil de formation ; intensifier la mutualisation et encourager le regroupement des organismes de collecte ; adaptabilité territoriale de l'appareil de formation aux besoins de l'économie.

*SEILLIER Bernard*

*Sénat, 2007*

Consultation du document : <http://www.senat.fr/rap/r06-365-1/r06-365-11.pdf>

**Le fonctionnement des dispositifs de formation professionnelle.**

*Rapport de la mission d'information sénatoriale sur la formation. Tome 2 Annexes*

Ce document reprend les principales auditions effectuées par la mission sénatoriale.

*SEILLIER Bernard*

*SENAT, 2007 - 541 p. (Cote : SYL527) Réf. 3678*

Consultation du document: <http://www.senat.fr/rap/r06-365-2/r06-365-21.pdf>

**Jugeant le système de formation professionnelle « à bout de souffle », Nicolas Sarkozy annonce l'engagement d'une réforme « au cours des prochaines semaines »**

Nicolas Sarkozy a estimé que la conciliation entre la mobilité et la sécurité de l'emploi passait « par un système de formation professionnelle efficace. Le nôtre est à bout de souffle, dans son organisation comme dans son financement. Notre système de formation n'est pas assez centré sur ceux qui en ont besoin » et il manque de « cohérence territoriale ». Face à ce constat, le président de la République a souhaité que les partenaires sociaux « s'emparent de ce sujet et qu'avec eux et les Régions, le gouvernement mène à bien cette réforme, qui devra être engagée au cours des prochaines semaines ».

*Le Quotidien de la formation, 19/09/2007*

## **2 - Les réflexions en cours. Modernisation du marché du travail**

**Modernisation du marché du travail et sécurisation des parcours professionnels: le détail du document d'orientation transmis par François Fillon aux partenaires sociaux**

Selon le document d'orientation, la "modernisation du marché du travail" doit "s'articuler autour de quatre lignes directrices": "faciliter la création d'emplois par les entreprises grâce à une meilleure fluidité du marché du travail"; "favoriser l'accès durable à l'emploi et, en cas de rupture professionnelle, un retour rapide à l'emploi"; "lutter contre la segmentation du marché du travail en redonnant une cohérence d'ensemble aux différents contrats et en réduisant la précarité"; "accompagner les mobilités tout en assurant la continuité des droits pour le salarié". À propos de la sécurisation des parcours professionnels, le document indique que "l'enjeu est de permettre à la personne d'avoir un parcours professionnel cohérent et valorisant, indépendamment de son lien avec une entreprise ou un emploi donné", reprenant des propos des partenaires sociaux lors de "l'état des lieux dressé par le groupe de travail sur le parcours professionnel et la vie active". "De nouveaux dispositifs doivent permettre l'organisation de transitions préservant les droits liés à la situation précédente." Ces dispositifs nouveaux, "pour encourager l'initiative et la mobilité, doivent s'inscrire dans des cadres collectifs attachant des droits aux personnes et garantissant leur transférabilité lors des changements de situation". Pour cela, trois options sont mises en évidence, articulées autour de trois thèmes : organiser la mobilité, accompagner les transitions, entrer et se maintenir dans l'emploi.

*Dépêche AEF, n° 80428, 19/06/2007*

**Modernisation du marché du travail: le patronat veut que le bilan de l'ANI du 5 décembre 2003 s'assure que les dispositifs permettent la sécurisation des parcours**

Les trois organisations patronales (Medef, UPA, CGPME) constatent que l'ANI du 5 décembre 2003 permet "à chacun d'être acteur de son évolution professionnelle grâce notamment aux entretiens professionnels dont il bénéficie, au passeport formation, au DIF (droit individuel à la formation), ou aux actions de bilan de compétences ou de VAE (validation des acquis de l'expérience)", ce qui offre au salarié la possibilité d'élaborer un véritable parcours professionnel.

*Dépêche AEF, n° 83807, 20/09/2007*

**Modernisation du marché du travail: les propositions du patronat pour sécuriser les parcours professionnels**

GPEC, formation professionnelle, VAE et passeport formation, revenu de remplacement, accompagnement personnalisé des chômeurs et transférabilité des droits sont les "six axes" autour desquels doit s'organiser la sécurisation des parcours professionnels des salariés, selon la "note de problématiques" définie par les trois organisations patronales (Medef, CGPME, UPA). La sécurisation

des parcours professionnels des salariés est présentée dans le document comme une contrepartie aux "aménagements" des modalités de rupture du contrat de travail envisagés. Ces modifications portent notamment sur la variabilité des garanties en fonction de l'ancienneté, la "sécurisation juridique" de certaines règles, et la création d'une rupture à l'amiable. La GPEC est considérée comme "un élément majeur pour faciliter les évolutions de carrière internes ou externes, choisies ou acceptées", "nécessaire à la réussite de l'actualisation et du développement des compétences".  
*Dépêche AEF, n° 84570, 04/10/2007*

### 3 - La sécurisation des parcours et les institutions

#### La sécurisation des parcours professionnels

*Avis du Conseil économique et social sur le rapport présenté par Mme Edith Arnoult-Brill au nom de la section du travail*

*Texte adopté le mercredi 30 mai 2007 en assemblée plénière*

Le rapport aborde en premier lieu les enjeux d'un parcours sécurisé et donne des pistes pour promouvoir de nouveaux parcours. La seconde partie aborde le thème de l'insécurité professionnelle, des étapes et tracés d'une vie professionnelle, des limites actuelles à la construction d'un parcours sécurisé. Et, pour conclure, des modèles étrangers pouvant servir à la conception d'un système français sont examinés.

*ARNOULT-BRILL Edith*

*Conseil Economique et Social, 2007 - 112 p. (Cote : EMM668) - Réf. 3629*

Consultation du document : <http://www.ces.fr/rapport/docton/07050612.pdf>

#### Colloque "La sécurisation des parcours professionnels"

*Journée du 13 février 2007 animée par Denis Boissard*

Le Centre d'analyse stratégique et le Conseil d'orientation pour l'emploi, en partenariat avec Liaisons sociales, ont organisé le 13 février 2007 un colloque sur "La Sécurisation des parcours professionnels". L'idée d'un besoin de sécurisation des parcours professionnels est née de la nécessité de concilier la mobilité croissante du marché de l'emploi et la sécurité des salariés : les mobilités professionnelles se sont fortement accrues sur les trente dernières années, particulièrement pour les non qualifiés ; le passage par le chômage est plus fréquent et particulièrement long dans notre pays. De relativement rectilignes dans le passé, les trajectoires professionnelles sont devenues davantage heurtées. L'ambition est double : faire connaître les premiers travaux menés tout au long de l'année 2006. Ces travaux ont été structurés à partir de quatre problématiques : la connaissance des trajectoires professionnelles ; les formes juridiques du contrat de travail ; le service public de l'emploi, l'accompagnement des demandeurs d'emploi et des restructurations ; la formation professionnelle ; nourrir le débat public sur le contenu à donner à la sécurisation des parcours professionnels.

*Conseil d'orientation pour l'emploi, 2007 - 56 p. (Cote : SYL524) - Réf. 3607*

Consultation du document : <http://www.strategie.gouv.fr/IMG/pdf/ACTEScolloque13fevrier07-03-07.pdf>

#### Rapport d'étape provisoire sur la sécurisation et la dynamisation des parcours professionnels

Au sommaire : l'évolution du marché de l'emploi et des parcours professionnels ; sécurisation des parcours professionnels et droit du travail ; l'accompagnement des demandeurs d'emploi et des restructurations.

*Conseil d'orientation pour l'emploi, mai 2007*

Consultation du document : [http://www.coe.gouv.fr/IMG/pdf/COE\\_SPP\\_-\\_Rapport\\_d\\_etape-2.pdf](http://www.coe.gouv.fr/IMG/pdf/COE_SPP_-_Rapport_d_etape-2.pdf)

#### Sécurisation des parcours professionnels: le pré-rapport du CNFPTLV devrait être prêt pour la mi-décembre 2007

Le CNFPTLV s'est donné pour mission de traiter la sécurisation des parcours professionnels du point de vue de la formation professionnelle en apportant au débat des éléments concrets constitués par les initiatives engagées sur les territoires, dans les branches professionnelles comme au niveau interprofessionnel.

250 fiches présentant diverses initiatives sont déjà remontées au secrétariat général du Conseil national. Les initiatives ont été réparties en quatre parcours correspondant aux situations que

peuvent rencontrer les individus dans leur vie professionnelle, qu'il s'agisse d'une première insertion, d'une rupture de parcours, d'un parcours professionnel classique ou d'un parcours de fin de carrière. Le groupe de travail, mis en place en mars 2007, a sélectionné une douzaine d'initiatives particulièrement significatives dans chacune de ces étapes de vie, à partir desquelles il établira son rapport.

*Dépêche AEF, n° 85161, 16/10/2007*

## 4 - La sécurisation des parcours. Le point de vue de l'entreprise

**Concilier flexibilité des entreprises et sécurité des salariés**

*Synthèses et réflexions issues du séminaire de travail organisé par Bernard Brunhes Consultants le 22 mai 2003 sur le thème "Comment concilier souplesse de l'appareil de production et sécurité des travailleurs?"*

Le monde du travail est de plus en plus secoué par la mobilité professionnelle, la flexibilité, les mutations et les restructurations qui appartiennent maintenant à la vie quotidienne. La précarité et l'inquiétude du lendemain sont à l'ordre du jour pour beaucoup de salariés.

Les entreprises ont pourtant besoin de cette mobilité, de cette aptitude au changement. Comment faire pour que flexibilité ne rime pas avec précarité ? Comment faire pour que les restructurations industrielles respectent les hommes ? Quelles lois, quels comportements pour que les salariés ne soient pas victimes des mutations inévitables et retrouvent facilement le chemin de l'emploi ? Comment éviter que, sur les territoires touchés par les mutations, l'économie ne s'effondre pas ? Comment concilier souplesse de l'appareil de production et sécurité des travailleurs ? Des experts, des dirigeants patronaux et syndicaux, des industriels et hommes politiques ont répondu à ces interrogations durant les débats de ce séminaire.

*Collectif d'auteurs*

*Groupe Bernard Brunhes, collection Les Cahiers du groupe, 11 - 2004 - 60 p. (ENP402) Réf. 3396*

**La mobilité et les parcours professionnels**

*Sous la coordination de Florence Loisl et Sylvie Cartoux*

*Consultation du document : <http://www.anact.fr/pls/portal/docs/1/20477.PDF>*

La réalisation de cette étude sur "la mobilité et les parcours professionnels" s'inscrit dans le cadre du projet "Gestion des âges" du réseau ANACT et plus particulièrement, dans le cadre de l'observatoire national sur les relations entre âge, travail, et emploi (ATEON) avec le soutien financier du FSE.

Ce document propose un état d'avancement, avec des clefs d'entrée, pour analyser et construire les parcours professionnels. La mobilité y est retenue comme variable opératoire sur les changements professionnels.

La première partie a pour objectif de resituer le contexte et les enjeux des entreprises et des salariés, au regard notamment des transformations des marchés, des organisations du travail et de l'allongement de la durée de la vie active. Les deuxième et troisième parties sont respectivement centrées sur des cas d'entreprise et des outils d'analyse et d'accompagnement dans les entreprises. La dernière partie propose différentes ouvertures thématiques et met à disposition des repères sur quelques dispositifs législatifs et réformes.

*ANACT, collection Etudes et documents - 2006 - 67 p. (EMM638) Réf. 3526*

**Sécurisation des parcours professionnels: une majorité de DRH ne croient pas aux bienfaits de la transférabilité du DIF (enquête ANDRH)**

65% des membres de l'ANDRH interrogés dans le cadre d'une enquête menée pour l'étape de Grenoble du "tour de France" de l'association, jeudi 25 octobre 2007, ne pensent pas que la transférabilité du DIF puisse "contribuer à la sécurisation des parcours professionnels". En revanche, 53% se déclarent favorables à la mise en place, au niveau interprofessionnel, territorial ou de branche, d'un système de mutualisation garantissant la continuité des droits sociaux en cas de licenciement.

*Dépêche AEF, n° 85771, 26/10/2007*

**Congrès des représentants du personnel : la formation nécessaire à la sécurisation des parcours professionnels**

**Inffo Flash, n° 688, 16 au 31 octobre 2006 (p. 4)**

Au cours du congrès organisé le 27 septembre et consacré à la formation professionnelle, la notion de sécurisation des parcours était au coeur des débats. "Accentuer la sécurisation des parcours professionnels tout en développant la flexibilité pour une meilleure insertion professionnelle", "accroître les besoins de formation face aux mutations du travail pour une meilleure sécurité de l'emploi", "le trait d'union entre la formation initiale et la formation continue doit être le plus court possible", "apporter aux salariés les moyens de décider de leur flexibilité", tels sont quelques propos émis lors de ce colloque.

*Source : Prisme Limousin Réf. j3094*

## Le conférencier Olivier Bataille

---

Le consultant :

<http://www.reactifconsultants.com/consultants/06.htm>

Ses contributions :

L'auto-reconnaissance de ce que l'on apprend au travail lorsque l'on n'est pas en formation

<http://www.inrp.fr/Acces/Biennale/7biennale/Contrib/longue/158.pdf>

L'auto reconnaissance des apprentissages professionnels informels

<http://www.redford-international.org/Obataille.pdf>

**Les apprentissages professionnels informels**

*Sous la direction de Philippe CARRE et Olivier CHARBONNIER*

Poussée de l'usage des technologies de l'information et irruption du phénomène internet dans le travail et la vie privée, dilution de la fonction formation dans d'autres fonctions des organisations, précarité de nombreux emplois et de plusieurs secteurs de la vie économique, transformation des rapports au travail et dans le travail, responsabilisation des opérateurs et de l'encadrement intermédiaire, substitution de l'animation à la commande dans des pratiques managériales de plus en plus éloignées du modèle autoritaire, etc. Ces nouvelles données apparues dans le monde du travail remettent en cause les conceptions traditionnelles de la formation continue en milieu professionnel. Ce livre identifie les apprentissages informels pour mieux en saisir les mécanismes et optimiser leur utilisation. Il s'appuie sur les résultats d'une recherche biennale (2000-2002) réalisée par l'association Interface Recherche en collaboration avec l'Université Paris X et en partenariat avec six organisations.

*Collectif d'auteurs*

*L'Harmattan, collection Savoir et formation - 2003 - 305 p. (Cote : END382) - Réf. 3161*